



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Reconstruction des vallées sinistrées des Alpes-Maritimes

Concertation sur l'avenir des vallées

Mandat de participation

Pourquoi cette concertation ?

Les vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée ont été très lourdement touchées par la tempête Alex, qui a traversé le département des Alpes-Maritimes les 2 et 3 octobre 2020, en causant des dommages considérés comme les plus importants en France métropolitaine depuis la Seconde Guerre mondiale. Cet événement météorologique singulier par sa violence a traumatisé les habitants et laissé d'importantes séquelles sur ces territoires.

L'État, conformément aux engagements du Président de la République, accompagne les collectivités territoriales, les opérateurs pour que leur reconstruction soit résiliente et durable. Plusieurs instruments financiers ont été mobilisés : la dotation de solidarité (143,7 millions d'euros), le Fonds de solidarité de l'Union européenne (59,3 millions d'euros), le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (120 millions d'euros).

Une enveloppe exceptionnelle d'un montant 150 millions d'euros a également été arbitrée. 100 millions d'euros serviront à financer des opérations, des infrastructures résilientes et 50 millions d'euros seront dédiés à des projets de développement et d'attractivité.

Pour identifier ces projets, le Gouvernement a souhaité qu'une concertation soit menée avec les maires et les habitants. Il s'agit de créer une dynamique territoriale, qui associe toutes les forces vives, et qui permette à ces vallées de montagne de trouver un rebond à la suite du désastre qui les a frappées. Il s'agira de faire émerger des perspectives communes, d'apporter des solutions innovantes et de poser un nouveau regard sur les enjeux du territoire. C'est une opportunité pour (re)penser des politiques publiques plus durables, plus adaptées, plus efficaces, mieux comprises et plus innovantes, au bénéfice de tous.

L'État propose une démarche participative et prospective qui place les maires et les habitants au cœur du processus, pour permettre aux vallées de trouver de nouveaux axes de développement résilients et durables, tournés vers l'avenir.. Sans obérer la bonne gestion de l'urgence, elle invite à imaginer le futur des vallées. Elle vise à faire émerger des projets de territoire pour accompagner et valoriser des dynamiques existantes, des ressources territoriales insuffisamment mobilisées autour de thèmes comme la transformation du paysage, les mobilités, l'accès aux soins, l'attractivité territoriale...

Qui organise cette concertation ?

A la demande du Premier ministre, le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, le ministère des relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne et la préfecture des Alpes-Maritimes ont élaboré ce dispositif de participation citoyenne inédit.

Avec le soutien du Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) et de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, les ministères et la préfecture pilotent la mise en œuvre de la concertation. Pour cela, ils sont accompagnés par des prestataires spécialisés dans la conduite de démarches participatives.

Aux côtés de cette équipe opérationnelle, les collectivités territoriales sont associées aux grandes orientations et aux choix méthodologiques de la concertation au sein d'un comité de pilotage stratégique. Sont représentés dans ce comité :

- La Métropole Nice Côte d'Azur
- Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes
- La communauté d'agglomération de la Riviera Française
- Les municipalités de Tende, Saint-Martin-Vésubie, Clans et Villars-sur-Var

Comment va se dérouler cette concertation ?

- A partir d'un diagnostic territorial partagé, la concertation devra répondre aux questions suivantes :
 - Comment faire des vallées un territoire innovant et en mesure d'affronter les défis du futur ?
 - Autour de quelles dynamiques les vallées doivent-elles se projeter ?
 - Quels projets de territoire sont susceptibles de les faire advenir ?
- Un dispositif en plusieurs étapes a été élaboré :
 - En décembre, la première phase permettra de recenser les ressources du territoire, d'identifier ses atouts et ses faiblesses, de préciser les besoins et les attentes des habitants des vallées, à partir de diagnostics réalisés par différents acteurs du territoire (services de l'Etat, Collectivités territoriales, chambres consulaires, acteurs économiques, établissements publics, associations, collectifs, etc. ;
 - A partir du 20 janvier 2022, ce diagnostic territorial sera discuté dans deux séries d'ateliers prospectifs et participatifs : avec les habitants d'une part et avec les maires de l'autre ;
 - Pour les maires, la démarche de concertation se déroulera comme suit :
 - 20 janvier (13h30 à 18h30 au Musée des sports de Nice) : un atelier avec les 27 maires des communes concernées par la concertation
 - 26 janvier (9h30 16h30 à l'ESAT Le Prieuré à Tende) : un atelier avec les 5 maires des communes de la vallée de la Roya
 - 27 janvier (9h30 16h30 à Pure montagne à Saint Martin Vésubie) : un atelier avec les 8 maires des communes de la vallée de la Vésubie
 - 28 janvier (9h30 16h30 à la salle des fêtes à Clans) : un atelier avec les 14 maires des communes de la vallée de la Tinée et du Moyen Var
 - 9 février 2022 (9h30 – 12h30) au Musée des sports de Nice) : un atelier avec les 27 maires des communes concernées par la concertation
 - Pour les habitants, la démarche de concertation se déroulera comme suit :
 - 31 janvier et 1er février (9h30 à 16h30 au Prieuré à Saint Dalmas de Tende) : un atelier avec 50 habitants de la vallée de la vallée de la Roya tirés au sort après pré-inscription volontaire sur le site www.avenirdesvallées06.fr
 - 3 et 4 février (9h30 à 16h30 à la salle Gabin à Saint Martin Vésubie) : un atelier avec 50 habitants de la vallée de la vallée de la Vésubie tirés au sort après pré-inscription volontaire sur le site www.avenirdesvallées06.fr
 - 3 et 4 février (9h30 à 16h30 à la salle communale de Clans) : un atelier avec 50 habitants de la vallée de la vallée de Tinée et du Moyen Var tirés au sort après pré-inscription volontaire sur le site www.avenirdesvallées06.fr
 - 14 février (9h30 à 16h30 au Musée des sports de Nice) : un atelier avec les participants des 3 ateliers précédents volontaires pour participer à cette session réunissant les 3 vallées.
 - Simultanément, une consultation en ligne sera ouverte à tous (du 10 janvier au 10 février 2022 – www.jeparticipe.avenirdesvallées06.fr). Elle permettra de recueillir aux participants de réagir aux enjeux prioritaires établis dans le diagnostic, en ajouter et déposer des projets structurants pour leur vallée ;
 - Le 28 février 2022, une phase de consolidation des axes de développement et d'attractivité et les projets entre maires et habitants permettra de faire émerger une feuille de route

comprenant une cartographie des enjeux et des dynamiques de territoire pour. Cette feuille de route s'appuiera sur la présentation aux maires, par les habitants, des résultats de leurs travaux.

- Les résultats de la consultation seront communicables à partir du 15 mars 2022.

Les citoyens qui participeront aux ateliers prospectifs seront tirés au sort après s'être portés volontaires en s'inscrivant sur le site avenirdesvallees06.fr.

Quels sont les engagements de l'Etat ?

La démarche illustre l'engagement de l'État à accompagner les acteurs du territoire en leur proposant une méthode de concertation rigoureuse pour permettre aux élus et aux citoyens de participer dans les meilleures conditions.

Le Gouvernement souhaite que les résultats de la concertation avec les habitants soient pris en compte dans le choix des projets à engager qui sera arrêté par l'État et les collectivités territoriales. Une part de l'enveloppe de la contractualisation sera réservée au financement de projets collectivement élaborés par les habitants et soutenus par les élus.

Tous les éléments de la concertation seront rendus publics et une restitution sera organisée à l'issue de la concertation.

Concrètement :

- Publication de la synthèse des diagnostics élaborés par les acteurs du territoire ;
- Publication de la synthèse de la consultation en ligne ;
- Publication des résultats des ateliers prospectifs et participatifs ;
- Publication de la synthèse de l'ensemble de la concertation.

Les résultats de la concertation, en particulier la mise en œuvre des projets identifiés, feront l'objet d'un suivi (devoir de suite) et d'une communication régulière.